

STAGE FSU - 10 JUIN 2021 - LYCÉE SAINT-EXUPÉRY - MANTES LA JOLIE

LES ÉVOLUTIONS DU MAINTIEN DE L'ORDRE EN FRANCE SONT-ELLES UNE MENACE
POUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ?

DÉBAT AUTOUR DE LA PROJECTION DU FILM «UN PAYS QUI SE TIENT SAGE»

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE

Violence des forces de l'ordre contre des manifestants, utilisation plus qu'abusives de certaines armes, mutilations, acharnement sur des personnes au sol, scènes d'humiliation... Depuis quelques années, depuis le mouvement contre la loi travail peut-être, ces images abreuvent les réseaux sociaux et surgissent, de façon plus ou moins visible, dans les médias « traditionnels ».

Si la thématique de la violence policière n'est pas nouvelle, et si les policiers d'autrefois n'étaient pas forcément plus pacifiques que ceux d'aujourd'hui, la question agite le débat public et se concrétise régulièrement par de nouveaux textes de loi.

A ce titre, la France dispose d'ailleurs d'un des arsenaux législatifs les plus développés, régulièrement dénoncé pour les atteintes aux droits de l'Homme que celui-ci permet en théorie, et de plus en

plus souvent en pratique.

Mais comment en est-on arrivé là ? Est-ce une fatalité ? La France est-elle un cas unique parmi les démocraties occidentales ? Quelles contradictions ces évolutions mettent-elles en évidence ?

Nos invités pour animer le stage : Anthony Caillé, enquêteur à la police judiciaire, secrétaire national du syndicat de police CGT-Intérieur et David Dufresne, écrivain, journaliste et réalisateur du film «Un pays qui se tient sage».

PROGRAMME DE LA JOURNÉE ET INTERVENANTS

9h : accueil des stagiaires, café
9h30 : présentation de la journée de stage
10h – 11h30 : diffusion du film Un pays qui se tient sage
11h30 – 13h30 : déjeuner dans le jardin de la maison Mandela, barbecue
14h – 17h : interventions des invités, débat avec les stagiaires

Attention : l'accueil en « présentiel » sera contraint par les mesures de restriction sanitaires. Dans le cas où le nombre d'inscriptions excéderait le nombre de places disponibles, nous proposerons une solution de type « distanciel » aux stagiaires qui ne pourraient pas être accueillis au lycée. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des stagiaires, ainsi que des masques si besoin.

Une modeste participation pour les droits de diffusion du film vous sera peut-être demandée.

Le repas à la maison Mandela se fera en extérieur. Pour son organisation, merci de nous prévenir si vous souhaitez y participer. Une participation de sept euros vous sera demandée.

Par ailleurs, l'organisation de ce stage sera susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour vous inscrire au stage du 10 juin 2021 les modalités sont les suivantes : dans le 1er degré la démarche est dématérialisée, dans le second degré il faut adresser un courrier (voir modèle ci dessous*) à l'autorité compétente (pour les personnels de l'EN la Rectrice) sous couvert du chef de service.

Afin d'anticiper l'organisation et la logistique de ce stage, prévenez rapidement la fsu de votre intention d'y participer sans attendre la réponse de l'administration (écrire à fsu78@fsu.fr en précisant vos noms prénoms fonction affectation téléphone et email).

Pour vous aider dans vos démarches, consultez la page dédiée sur le site de la FSU78 (onglet «dossiers»).

Rappel important (concerne tous les agents de la Fonction Publique, titulaires ou contractuels) concernant le congé de formation syndicale

- L'agent peut bénéficier d'un congé de formation syndicale dispensée par un centre de formation agréé.
- Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.
- La demande de congé doit être faite par écrit au moins un mois avant le début de la formation.
- Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé. Les décisions de rejet sont communiquées à la CAP.
- À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

Modèle de courrier à dater et signer :

Conformément aux dispositions
• de la loi n°84-16 du 11/01/84, article 34 ; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires (1)
• de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État (2)
définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 10/06/21 pour participer à un stage de formation syndicale, organisé à Mantes, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU (organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale selon l'arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95

(1) pour les titulaires

(2) pour les non titulaires de l'État

10 MAI 2021

DERNIER DÉLAI POUR VOUS INSCRIRE AU STAGE FSU DU 10/06